

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01320

Numéro SIREN : 495 296 071

Nom ou dénomination : EFL CAFE

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2018 sous le numéro de dépôt 5115

Numéro d'identification : 495 296 071

522120 3290 3289
1/ 1 1 9

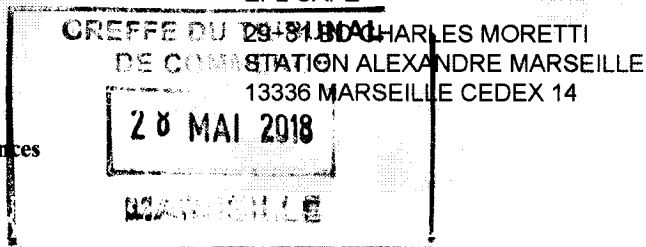


Exercice au : 31/12/2016

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

1303 / 2007 B 01320 / 495 296 071 / Rel 01

EFL CAFE



Nos références: REL_01 / 2007 B 01320

Références à rappeler dans toutes correspondances

MARSEILLE, le 17 avril 2018

Rappel de l'obligation de dépôt des documents comptables annuels

Madame, Monsieur,

Votre société, dont vous êtes le gérant, n'a pas déposé ses documents comptables annuels, relatifs à l'exercice clos au 31/12/2016 et ne respecte pas ainsi les dispositions de l'article L.232-22 du code de commerce, lesquelles prévoient que :

Toute société à responsabilité limitée est tenue de déposer, au greffe du tribunal de commerce, dans le mois suivant l'approbation des comptes annuels par l'assemblée ordinaire des associés ou par l'associé unique ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque ce dépôt est effectué par voie électronique, pour être annexés au registre du commerce et des sociétés :

- Les comptes annuels (bilan actif / passif, compte de résultat et annexes),
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée ou à l'associé unique,
- La résolution d'affectation votée par l'assemblée ou la décision d'affectation prise.

- Le cas échéant, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés, éventuellement complétés de leurs observations sur les modifications apportées par l'assemblée ou l'associé unique aux comptes annuels qui leur ont été soumis.

N.B : Pièces à fournir en un seul exemplaire

En cas de refus d'approbation ou d'acceptation des comptes annuels, une copie de la délibération de l'assemblée ou de la décision de l'associé unique doit être déposée au greffe dans le même délai, pour être annexée au registre du commerce et des sociétés.

Ce dépôt n'ayant pas été effectué à ce jour, je vous prie de bien vouloir m'adresser, dès réception de la présente, un seul exemplaire des documents ci-dessus énumérés, certifiés conformes et signés en original par le gérant, accompagnés de la somme de 48,95 EUR en règlement des frais de publicité légale par chèque bancaire à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE en rappelant les références figurant sur la présente.

Toute infraction à l'obligation de dépôt est passible pour le gérant d'une amende de 1.500 Euros, pouvant être portée à 3.000 euros, en cas de récidive. Par ailleurs aux termes de l'article L.611-2 II du code de commerce, le Président du Tribunal de Commerce peut adresser une injonction de le faire à bref délai sous astreinte qu'il détermine et dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor Public.

Enfin, la société commerciale qui s'abstient de déposer ses comptes au greffe prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit.

Veuillez, Madame, Monsieur, recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Le Greffier,

Il est indispensable de déposer des documents parfaitement lisibles, en présentant d'abord les comptes annuels (mentionnant sur la première page la dénomination complète, le siège social et le numéro d'identification de la société) puis les pièces annexes. Les documents déposés ne doivent comporter ni agrafe ni autre attache

Toute réponse à la présente lettre doit être formulée par écrit.

Effectuez le dépôt des documents comptables annuels au greffe par Internet et payez par carte bancaire sur "www.i-greffes.fr"

EFL CAFE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 31 Bd Charles Moretti
13014 MARSEILLE
495 296 071 RCS MARSEILLE

APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Le gérant
Laurent AMOROSO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Amoroso', written in a cursive style.

EFL CAFE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 31 Bd Charles Moretti
13014 MARSEILLE
495 296 071 RCS MARSEILLE

ASSEMBLEE GENERALE DU 1er Juin 2017
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du Livre deuxième du Code de commerce et des statuts de notre Société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice clos le 31/12/2016 se solde par un résultat de 2139€.
Aucun évènement juridique particulier n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Rien n'est à signaler sur ce point.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2017, tous nos efforts tendront vers l'évolution de notre activité avec une meilleure maîtrise de nos charges d'exploitation.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 :

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 186265€

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 185751 €

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 52748€

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'est élevé à 11809€

L'effectif salarié moyen s'élève à 3 pour cet exercice.

Le résultat net de l'exercice ressort à 2139€

Au 31 Décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 72218€.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 2139€ euros de la manière suivante :

Report à nouveau	2139€ euros
TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE	2139€ euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes

Exercices clos le	
Dividende distribué	
Avoir fiscal	
Revenu réel	

NEANT

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 5500 euros, étant précisé que les cotisations sociales correspondantes d'un montant total de 5508€ et 0€ de loi madelin, ont été prises en charge par la société

Cotisations obligatoires	5508 euros
Retraire complémentaire	0 euros
Prévoyance:	0 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et par tous les associés présents.

Monsieur AMOROSO Laurent



EFL CAFE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 31 Bd Charles Moretti
13014 MARSEILLE
495 296 071 RCS MARSEILLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er Juin 2017

L'an 2017 et le premier juin, à dix huit heures,
Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents

Monsieur **AMOROSO Laurent**,

75 parts sociales

Total les parts présentes 75 sur les 75 parts composant le capital social. Monsieur AMOROSO Laurent préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

Copies des lettres de convocation

Rapport de gestion de la gérance

Inventaire et comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016;

Texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

* Rapport de gestion sur l'activité de la Société

* Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, quitus à la gérance;

* Affectation des résultats

* Approbation de la rémunération de la gérance

* Questions diverses.

Le Président donne lecture

* du rapport de gestion de la gérance,

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 lesquels font apparaître un résultat de 2139€ euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe

AFFECTATION OU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 2139€ euros de la manière suivante :

Report à nouveau

2139€ euros

TOTAL EGAL AU RESULTAT DE L'EXERCICE

2139€ euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes

Exercices clos le	
Dividende distribué	NEANT
Avoir fiscal	
Revenu réel	

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires.

APPROBATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 5500 euros. Les charges sociales correspondantes pour un montant de 5508 € et 0€ de loi madelin.

Nous espérons que les résolutions qui sous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Gérant





IMPOT SUR LES SOCIETES

Numéro de déclaration : **01012016** Date de dépôt : **31122016**

Exercice concerné : Exercice en cours Exercice précédent

Déclaration soumise pour le régime d'imposition de groupe :

Si vous êtes l'imposé soussigné, l'obligation de dépôt de la déclaration pour un exercice est prévue par l'article 1733 du CGI et vous êtes tenu de déposer votre déclaration pour le dépôt de la déclaration pour un exercice par l'article 1733-5 du CGI et une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pour un exercice par l'article 1733-5 du CGI.

A IDENTIFICATION

Adresse du service de vos écritures : **SIE DE MARSEILLE 3E 14E**
3 PLACE SADI CARNOT
13235 MARSEILLE CEDEX 02

Adresse de l'établissement (si différent de l'adresse de vos écritures) et/ou adresse de votre siège social si elle est différente de l'adresse de principal établissement :

Identification de l'entreprise : **SARL EFL**
31 BD CHARLES MORETTI

Identification du déclarant : **13014 MARSEILLE**

651	317467	49529607100014
Imp. IRU	N° de carte	N° SIREN

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
RESTAURATION TRADITIONNELLE
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les déclarations fiscales sont déposées en commun :

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, indiquer, comme au cas échéant, le numéro de la déclaration de la société mère.

n° SIRET :

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1. Revenus nets	0		330
2. Frais déductibles			
3. Autres éléments d'imposition			

Indiquer les modalités de paiement de l'impôt :

Paiement en espèces Paiement par chèque Paiement par virement Paiement par mandat

D IMPUTATIONS

Indiquer les imputations effectuées :

Impôt sur les sociétés Impôt sur le revenu Impôt de solidarité sur la fortune

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA Vierge conventionnée
 Non, névrose, handicap, handicap 1
 - Professionnel de l'économie sociale :
 - Cassef :
 - CGA :
 - N° d'agrément de CGA :

CABINET ALTUS Consultants
 Domaine de Montespín

Chemin de barbarau
 13190 ALLAUCH

0491687196

A **MARSEILLE**, le **17022017**
 Signature et qualité du déclarant
AMOROSO LAURENT **GERANT**

Amoroso

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2032

N° 2032 D-ED
CGI

Document communiqué
par le Service des Impôts des Entreprises

Déclaration de Participation
et Date de clôture de l'exercice

SARE SPA
31/12/2016

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (ou des de gestionnaire)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état de même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	51 484
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	2 076

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUÉS À LONG TERME (MVL)

	Taux de 15 % (art. 219 I a 1 ^{er} et a 4 ^{quater} du CGI)
MVL encaissés à l'exercice de l'imposition	
MVL réalisés au cours de l'exercice	
MVL encaissés à l'exercice	

Désignation de l'entreprise: SARL EFL		31 BD CHARLES MORETTI		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		13014 MARSEILLE				
Numéro SIRET *		4 9 5 2 9 6 0 7 1 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		31122016		31122015		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010 43 000	012	43 000	43 000	
		014	016			
	Immobilisations corporelles*	028 170 940	030 163 834	7 105	23 975	
	Immobilisations financières* (1)	040 4 795	042	4 795	4 795	
	Total I (5)	044 218 735	048 163 834	54 900	71 770	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060 3 386	062	3 386	3 311
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070			
		072 8 005	074	8 005	3 651	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084 10 927	086	10 927	14 522	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096 22 318	098	22 318	21 483	
	Total général (I + II)	110 241 053	112 163 834	77 218	93 254	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 500	7 500		
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	750	750		
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134	(6 866)	4 471		
	Résultat de l'exercice	136	2 139	(11 337)		
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	3 523	1 384		
	Total II	154				
Provisions pour risques et charges	156					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	38 848	34 153		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172	34 848	57 717		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	174				
	Produits constatés d'avance	176				
Total III	176	73 695	91 870			
Total général (I + II + III)	180	77 218	93 254			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	4 795	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

2 COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL EFL		Exercice N clos le 31122016		Exercice N-1 clos le 31122015		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RESULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	186 265		188 172		
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons		215	214				
			intracommunautaires		217	218				
						222				
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		224					
	Production immobilisée *				226					
Subventions d'exploitation reçues				230	4 125		1 957			
Autres produits				232	190 390		190 129			
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		234	53 661		54 493			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				236	(75)		(2 497)		
	Variation de stock (marchandises) *				238					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				240					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				242	47 940		54 775		
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		244	2 794		2 883		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 476		250	52 748		60 424		
	Rémunérations du personnel *				252	11 809		14 487		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				254	16 870		16 879		
	Dotations aux amortissements *				256					
	Dotations aux provisions				262	3		23		
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger : 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : 260		264	185 751		201 466		
			Total des charges d'exploitation (II)		270	4 639		(11 337)		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				280					
	Produits exceptionnels				290					
	Charges financières				294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	2 500			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348		306				
	Impôts sur les bénéfices *				310	2 139		(11 337)		
			2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		312	2 139		314		
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
	Divers*	dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés		247		330	620			
		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		251				
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	998				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		987	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)		127			
Régimes d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		989	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		138			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		991	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					
ZFA (44 quater-décies) dont		345		346	Créance due au report en arrière du déficit		346			
Investissements outre-mer		344		655	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655			
Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		352						
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : *		17.213		360			360		
		dont imputés sur le résultat :		370			330			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL EFL						Néant <input type="checkbox"/>	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *			
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
ACTIF IMMOBILISE									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	43 000	404	406	43 000			
	Autres	410		412	416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	426				
	Constructions	430		432	436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 246	442	446	3 246			
	Installations générales agencements divers	450	162 226	452	456	162 226			
	Matériel de transport	460		462	466				
	Autres immobilisations corporelles	470	5 468	472	476	5 468			
	Immobilisations financières	480	4 795	482	486	4 795			
TOTAL		490	218 735	492	496	218 735			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 306	532	194	534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	140 082	542	16 248	544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	4 577	562	428	564		566	
TOTAL		570	146 964	572	16 870	574		576	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail		
		6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591	
TOTAL						596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL EFL

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	17 213	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	17 213	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	330	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	17 543	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	<input type="checkbox"/>

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		380	5 508
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	19 324
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	16 014
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL EFL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <u>01012016</u> et clos le : <u>31122016</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		186 265
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		7
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		4 119
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		190 390
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		53 661
Variation de stocks (marchandises)	122		(75)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		21 261
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		3
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		74 851
III - Valeur ajoutée produite		TOTAL 1 - TOTAL 2	137
Calcul de la valeur ajoutée			115 539
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117	115 539
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	190 384
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *		376	3
dont apprentis		657	0
dont handicapés		651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE **31/11/2016**

N° SIRET **49529607100014**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL EFL**

ADRESSE (voie) **31 BD CHARLES MORETTI**

CODE POSTAL **13014** VILLE **MARSEILLE**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **AMOROSO** Prénom(s) **LAURENT**
 Nom marital % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **100**
 Naissance : Date **19031971** N° département **13** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **13** Voie **BD HENRI MICHEL**
 Code postal **13014** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant

N° de dépôt

N° SRET 4 9 5 2 9 6 0 7 1 0 0 0 1 4

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL EFL

ADRESSE (voie) 31 BD CHARLES MORETTI

CODE POSTAL 13014 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT